



## **COMMISSION COMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**REUNION DU 15 JUIN 2011**

### **COMPTE RENDU**

La réunion s'est tenue le mercredi 15 juin deux mille onze, à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, salle Picasso.

#### **Etaient présents:**

#### **Présidence :**

Mme BLAZY, Vice-présidente déléguée à l'Habitat et au Logement, en l'absence de Mr LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Vice-Présidence :**

Mr BERKESSE, Vice-Président délégué aux Transports et aux Déplacements

#### **Membres de la commission :**

Mme TROTOBAS, Conseillère communautaire, Mairie d'Antibes (suppléante de monsieur le Maire de Biot)

Mme TOULEMONDE, Conseillère communautaire, Mairie de Valbonne (suppléante de monsieur le Maire de Valbonne)

Mr PIGAGLIO – Mairie de Villeneuve-Loubet Service Sécurité Générale (représentant Mme BENASSAYAG, Conseillère communautaire, Mairie de Villeneuve-Loubet)

#### **Représentants des associations:**

Mme MULLER et Mr STUERGA – Association Valentin HAÛY

Mr DEBANDT- Association des Paralysés de France

Mr PITARD – Association des Paralysés de France (suppléant)

Mr CHRISTIAN – Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (suppléant de Mr CARILLO)

Mr VIEILLEDENT – Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

**Représentant des associations des usagers:**

Mr HOYON – Conseil de Développement CASA

**Représentants de l'Administration:**

Mr LAUGEOIS- Directeur des Equipements structurants par intérim

Mr JACQUART- Direction des Déplacements Transports (représentant Mme RISTORI-MARIN, Directrice de Déplacements Transports)

Mme ROY – Direction Réseau Envibus

Mme DELAFOLLIE – Direction des Equipements Structurants

Mme SENTENAC – Responsable du Service Gestion et Coordination - DGAAT

**Auditeurs libres :**

Mr DITO – Commune d'Antibes

Mr ORLANDO – DGS Commune de Châteauneuf

**Etaient excusés :**

Mr ROSSI, Maire de Roquefort-les-Pins

Mr DERMIT, Maire de Biot

Mr DAUNIS, Maire de Valbonne

Mme BENASSAYAG, Conseillère communautaire, Mairie de Villeneuve-Loubet (suppléante de monsieur le Maire de la Colle-sur-Loup)

Mme PRADELLI, Adjointe au Maire de Biot (représentant Mr le Maire de Biot)

Mr GIRAUD, Conseiller communautaire, Mairie de Vallauris (suppléant de monsieur le Maire de Roquefort-les-Pins)

Mme POOT-GAUMET – Confédération Nationale du Logement

Mr GUIDOBALDI, Directeur général des services – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Mr GRANADOS, Directeur général adjoint – Aménagement du territoire

Mme REVEAU – Directrice Habitat Logement

Mme RISTORI-MARIN – Directrice Déplacements Transports

**Etaient absents :**

Le représentant du Conseil Général

Le représentant du Conseil Régional

Le représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Le représentant de l'Union fédérale des consommateurs

Le représentant de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI)

Le représentant de la Confédération Nationale des Associations d'usagers des Transports

Le représentant de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

\*\*\*\*\*

En préambule, Mme BLAZY remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette nouvelle réunion de la Commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Elle précise que cette rencontre a pour objet de présenter les réalisations en terme de mises en accessibilité sur le territoire de la CASA, effectuées durant l'année 2010 et invite chacun des membres à se présenter.

Six ans après la naissance de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, elle observe et constate que les communes et collectivités commencent à adopter le réflexe de mettre en adéquation les préconisations de mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, dès la phase de la conception d'une opération.

Après avoir rappelé les fondements de la loi précitée, Mme BLAZY laisse la parole à Mr LAUGEOIS, directeur par intérim des Equipements Structurants.

## **1- LES ENJEUX DU RAPPORT DE MISES EN ACCESSIBILITE 2010**

Dans un premier temps, Mr LAUGEOIS s'attache à appeler l'attention des membres présents de la nécessité de communiquer leurs observations sur le projet de rapport 2010 qui leur a été distribué, avant le jeudi 30 juin 2011.

Celles-ci devront être adressées à Mme SENTENAC, responsable du Service Gestion et Coordination du Pôle Aménagement du Territoire, pour prise en compte avant présentation du rapport au Conseil Communautaire du 11 juillet 2011.

Mr LAUGEOIS poursuit sur l'instruction du rapport 2010, en précisant qu'une fois que le Conseil communautaire en aura pris acte, celui-ci sera diffusé à l'Etat et aux différents partenaires institutionnels et administratifs, en application des dispositions de l'article 45 de la loi précitée.

A la lumière d'un power point synthétisant les informations contenues dans le rapport 2010, Mr LAUGEOIS rappelle brièvement la composition et les missions de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Il revient sur l'objet du rapport 2010 qui a pour vocation d'apporter un éclairage sur les évolutions en matière d'accessibilité (depuis les années précédentes), sur l'identification de ce qui a effectivement réalisé en 2010 et sur les perspectives.

Une précision est apportée sur l'objectif principal de ce rapport qui n'est autre que de veiller aux actions mises en œuvre par les 16 communes de la CASA, sur l'ensemble de la chaîne de déplacements. Concrètement, il s'agit de faire en sorte de la rendre la plus praticable possible, tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les personnes valides, qui au cours de leur vie, y trouveront toujours un bénéfice.

De manière générale, sont rappelées les grandes lignes des missions et des obligations de la Commission communautaire pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées s'agissant des thématiques :

- Déplacements Transports
- Cadre bâti
- Logements

A ce propos, Mme BLAZY tient à souligner la complexité de recenser l'offre de logements accessibles, notamment pour les bailleurs sociaux dans le domaine des logements anciens. Elle illustre cette information en prenant l'exemple de la résidence des Trois Chataignes à Antibes, qui a la particularité de comporter systématiquement 3 marches au seuil de chaque palier. Cet aménagement, typique des années 1960 -1970, opère un décalage notable de niveaux entre celui de l'ascenseur et celui des paliers.

Dans le cadre de ce recensement, Mr HOYON suggère que des rencontres avec les bailleurs sociaux soient organisées afin que tous (associations et collectivités) puissent échanger sur des solutions possibles d'aménagements et d'adaptabilité des logements.

Tous les membres présents s'accordent sur l'utilité de ces rencontres, qui peuvent être un outil efficace, générateur et accélérateur de mise en accessibilité.

Mr DEBANDT fait observer que le chiffrage de logements rénovés accessibles n'est pas connu. A cela, Mr LAUGEOIS précise que la nature des actions de rénovation dépend en premier lieu de l'agencement de départ et malheureusement, la mise en accessibilité n'est pas toujours possible techniquement. En revanche, dans ces cas là, reste la possibilité d'en aménager un ou deux pour le rendre adaptable.

Il ajoute que c'est notamment le cas pour la résidence Foch à Antibes, dont l'ascenseur a été rendu adaptable à l'ensemble.

Mme BLAZY s'étonne de constater que, dans la grande majorité des cas, sur un grand nombre de logements adaptables, peu sont adaptés. Pour autant, les chiffres sont bons si l'on regarde à l'échelle du département.

Sur le volet réglementaire, les missions des communes membres sont évoquées et tout spécifiquement, celle consistant à élaborer un **PAVE** (Plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics), avec une échéance portée au 23 décembre 2009.

Mr LAUGEOIS observe que peu de communes ont fait parvenir leurs éléments.

A ce jour, et sans préjuger des travaux préalables menés au sein de chaque commune pour l'élaboration du PAVE, il constate que les communes de Gourdon, Vallauris et Antibes ont fourni leur Plan. Ceux de Châteauneuf et de Valbonne sont en cours d'élaboration.

S'agissant des autres missions communales, il ajoute :

- l'élaboration d'un programme pluriannuel de mise en accessibilité du bâti communal existant (diagnostic) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- la réalisation des travaux de mise en conformité de l'accessibilité avant le 10 février 2015 (programmation pluriannuelle figurant aussi dans le PAVE).

Enfin, l'accent est mis sur la nécessité, pour les communes de plus de 5000 habitants de constituer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Mr LAUGEOIS donne la liste des communes ayant créé cette commission, à la connaissance de la CASA.

Mr BERKESSE tient à indiquer que, dans le cadre de la réalisation de projets de grande échelle, la ou les problématiques liées à l'accessibilité sont systématiquement prises en compte (présence ou non de commissions communales de ce type).

Sur ces questions, Mr LAUGEOIS invite les communes à communiquer les grandes lignes des aménagements qui sont réalisés en terme d'accessibilité, pour les projets en cours de réalisation ou ceux à venir. La diffusion de ces éléments à la Commission communautaire pour l'Accessibilité (ou autrement dit, à la CASA) est nécessaire, et n'est pas conditionnée à l'existence ou non d'une Commission communale.

Il ajoute qu'il convient de distinguer les missions et compétences de la :

- Commission d'accessibilité : qui examine les projets de travaux soumis au titre de l'accessibilité des personnes handicapées, à l'aménagement ou à la modification d'un ERP, procède aux visites de réception des ERP de catégorie 2 à 4, à des visites de contrôle et examine les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie
- 
- Commission communale pour l'accessibilité : qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, qui établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Pour Mme TOULEMONDE, la commune de Valbonne a créé sa Commission communale d'Accessibilité, pour laquelle la délibération du Conseil Municipal sera prochainement adressée au Préfet.

Elle relève le fait que les techniciens sont demandeurs d'aide et de conseils : ceci est très probablement dû à la nature des compétences communales qui, historiquement et jusqu'à présent, ne se priorisaient pas sur ces thématiques très spécifiques. Elle sollicite le soutien et l'expertise des techniciens de la commune d'Antibes.

Mr DITO rappelle le fonctionnement et les compétences de la Commission d'accessibilité antiboise, dans le cadre de la gestion des dossiers soumis à sa validation.

Selon Mme TROTOBAS, cette commission fait le pendant avec la Commission de sécurité et illustre que bien souvent, la Commission d'Accessibilité se tient le matin et celle de Sécurité l'après-midi.

Mr LAUGEOIS invite les services de la commune d'Antibes à communiquer à Valbonne les outils existants et les méthodes employées.

Mr HOYON constate que la loi de 2005 est en application depuis 6 ans et que, par conséquent, il reste 4 ans aux communes pour procéder aux travaux de mise en accessibilité. Il regrette que seules 3 communes sur les 7 communes de plus de 5 000 habitants aient créé leur Commission pour l'Accessibilité, mais reconnaît en revanche la difficulté de mise en application de la loi de manière générale.

C'est la raison pour laquelle, il insiste sur la nécessité d'instaurer un dialogue entre l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, en toute compréhension.

A propos du caractère complexe de l'application, Mme TROTOBAS évoque les difficultés :

- pour les communes localisées sur un territoire en hauteur et pour lesquelles des dérogations existent, à condition que ces dernières soient demandées
- en cas de prérogatives de l'Architecte des Bâtiments de France (contraintes)

Elle souligne enfin que les communes ne doivent pas hésiter à faire remonter toute difficulté à la Commission.

Mr LAUGEOIS poursuit en rappelant l'état des réflexions menées en 2010 par la Commission Communautaire pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, dont le détail figure dans le rapport présenté :

- Commission du 8 juin 2010
- Participation de la CASA à diverses réunions sur l'accessibilité

Il ajoute que la CASA a organisé en fin d'année 2010, un groupe de travail technique destiné à échanger avec les communes (et leurs techniciens) sur les questions relatives aux mises en accessibilité et tout particulièrement sur la réalisation du PAVE. Les techniciens de la CASA peuvent apporter leur expertise en terme de veille juridique et de méthodes. Il regrette cependant le faible effectif de techniciens présents, alors que les 16 communes avaient été sollicitées. La prochaine réunion se déroulera à la rentrée et il est souhaité qu'elle ait plus de succès.

## **1- LES REALISATIONS CONDUITES EN 2010**

### **Déplacements et Transports**

La parole est laissée à Mr JACQUART qui commence par rappeler le cadre réglementaire territorial que constitue la Charte des Aménagements des Points d'Arrêts.

Outre la réalisation d'environ 10 arrêts de bus type charte pour l'année en cours (5 réalisés à ce jour), il évoque la mise en accessibilité des infrastructures de la gare routière de Valbonne Sophia Antipolis (la billetterie étant déjà aux normes d'accessibilité suite à des travaux effectués préalablement par la DES). Les aménagements réalisés permettent d'accueillir tous les usagers de transports sur des quais totalement accessibles et sécurisés. Parallèlement à ces travaux, un effort tout particulier a été porté afin de permettre la continuité des cheminements piétonniers entre la place Bermond et la gare routière (abaissement des bordures au droit des passages protégés, mise en place de bandes podotactiles), et ce, malgré la présence de pentes, délicates à gérer.

Sur le plan des déplacements (infrastructures communautaires), il précise que la CASA s'attache à rendre accessible toute la chaîne du handicap : bandes podotactiles à l'entrée des bus, dalles guide canne pour les malvoyants, bordures d'aide à l'accostage garantissant une lacune inférieure à 5cm, SAIV système d'aide à l'information des voyageurs (afficheurs électroniques indiquant les horaires de passage des bus en temps réel). Ces afficheurs sont équipés de modules sonores (fonctionnant grâce à des boîtiers électroniques à disposition des associations et usagers, contact auprès de la direction ENVIBUS), permettant aux personnes malvoyantes d'obtenir les informations indiquées sur les afficheurs.

Il encourage les associations de personnes à mobilité réduite à participer à la mise en place des points d'arrêts type charte, en faisant connaître ceux pour lesquels, ils estimeraient judicieux d'aménager. Ce travail collaboratif aurait pour atout de permettre la priorisation (programmation).

S'agissant des aménagements effectués par le Réseau Envibus, Hélène ROY fait état du nouveau système innovant du GYROSTOP, permettant aux chauffeurs de visualiser la présence de personnes handicapées aux arrêts de bus. Mis en place à la demande des associations, il s'agit d'un bouton presseur placé à l'arrière des panneaux d'information des arrêts de bus, déclenchant un gyrophare.

3 prototypes ont été installés à Antibes :

- arrêt passerelle SNCF
- arrêt Ruban Bleu
- arrêt Chapelle des Combes

A terme, il est prévu d'en installer une quarantaine.

*Nota : ces réalisations seront intégrées au Rapport 2010, en complément.*

Selon Mr DEBANDT, les conducteurs sont de mieux en mieux sensibilisés, et de fait, ils tendent à accepter plus facilement les situations de handicap.

Il poursuit ses réflexions en interrogeant Mr JACQUART sur la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre de la future réalisation du Bus à Haut Niveau de Services et de la nécessité de faire apparaître cette information dans le rapport 2010.

En réponse, Mr JACQUART souligne clairement que les questions d'accessibilité sont partie intégrante du projet de BHNS et à ce titre, le groupe transport du Conseil de Développement CASA sera bien évidemment sollicité en amont : leurs remarques seront prises en compte pour la rédaction du cahier des charges à destination du futur maître d'œuvre.

*Nota : un point sur l'accessibilité BHNS sera intégré au Rapport 2010, en complément.*

Quelques réflexions en matière de voirie :

Mr STUERGA estime qu'il conviendrait de poser systématiquement des bandes podotactiles au sol dès que l'on rencontre une voie. Si Mr HOYON regrette le faible nombre de ces équipements, Mr LAUGEOIS constate que ces derniers vieillissent mal et qu'il est délicat de les intégrer au paysage urbain. Pour autant, les fabricants proposent aujourd'hui des outils techniques incitatifs et pérennes.

Mr JACQUART tient à souligner que désormais toute installation requiert préalablement la validation des associations.

Mr PITARD ajoute que dans le quartier St Philippe, la commune de Biot a réalisé des marquages au sol pour les malvoyants.

## **Logements**

Mme BLAZY prend la parole et informe de la présence de la CASA à la table ronde organisée le 25 mai 2011 visant à réunir les collectivités et les bailleurs sociaux afin de leur permettre d'échanger sur les différents aspects de la loi de 2005.



Cette démarche partenariale a été axée autour de 4 grandes thématiques :

- le recensement de l'offre de logements locatifs : sur ce point, elle souligne qu'en matière de programmes neufs, le recensement est supérieur au quota réglementaire.
- une connaissance affinée des besoins pour adapter l'offre : le nouveau formulaire de demande de numéro unique est cité en exemple, puisque désormais, toute une page est consacrée au handicap.
- l'offre de logement adapté : Mme BLAZY insiste sur la particularité de certaines situations, comme celles où les enfants sont handicapés et les parents valides. Dans ce cas, il est indispensable que le logement soit adapté à tous et évolutif.
- l'accessibilité des résidences à l'ensemble des publics : à l'occasion de cette réunion, il a été proposé de nommer un référent handicap (interlocuteur unique) auprès de chaque bailleur social. Mme TROTOBAS ajoute qu'une cellule ressources a été créée (pilotée par un bailleur social) et regroupe les référents du département.

Pour conclure sur la synthèse de cette réunion, Mme BLAZY indique qu'une des propositions retenues a été de créer un label HQA pour la réalisation des logements dédiés aux personnes en fauteuil roulant, et en vue de leur permettre d'avoir une autonomie maximale.

Pour Mme TOULEMONDE, ce label est déjà existant, au travers de la loi. Mme BLAZY évoque la difficulté et de la complexité de répondre à une norme de plus en plus contraignante, dont la réalisation en tous points et dans le détail, va conditionner l'obtention du label.

Elle poursuit sur le succès de la résidence l'Ocarina, qui comprend 54 appartements dont 12 totalement adaptés : c'est un lieu de vie animé où les aménagements permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer (visites voisinage etc ...) et de favoriser le maillage du tissu social, même pour les personnes ayant un handicap lourd et bénéficiaires d'une auxiliaire de vie. Afin de favoriser l'autonomie, des ascenseurs ont été mis en place entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Elle rappelle que cette résidence, souvent citée en exemple, a une renommée à l'échelle départementale et plus. Aussi, l'objectif affiché est de développer ce type d'infrastructure.

### **Equipements cadre bâti**

Mr LAUGEOIS s'attache à présenter les réalisations dans le domaine des équipements communautaires.

De manière générale, il indique que le patrimoine est très peu vétuste, malgré la présence de certains détails d'aménagement mal pris en compte lors de la construction (antérieure à 2005). L'accessibilité des équipements est pensée dans sa globalité, sur toute la chaîne du déplacement : entrée et sein du bâti.

D'après lui, il semble plus délicat de rendre accessibles des infrastructures au bénéfice des personnes ayant un déficit visuel ou auditif. Il cite notamment la signalétique des surfaces

vitrées dans les ERP, qui est une prescription récurrente. Si elle est correctement prise en compte, elle constitue l'atout d'ôter d'emblée un certain nombre d'obstacles dans les lieux d'entrée (mise en place rapide et peu coûteuse).

Mr CHRISTIAN insiste sur le caractère variable des handicaps des personnes malentendantes et confirme la difficulté d'optimiser leur accueil dans les lieux publics. Concernant l'adaptation des nouvelles technologies au handicap, il donne l'exemple des Blue Tooth qui remplacent progressivement les boucles magnétiques (rapidement caduques).

Toujours en terme d'aménagements, l'ensemble des associations s'accordent à penser à la nécessité de mettre en place un relais visuel pour les personnes mal entendant, parfois en situation d'isolement (toilettes). Peu coûteux (environ 100 €), ce dispositif permet une évacuation rapide de la personne en cas de danger ou d'urgence (évacuation etc ...).

Mr LAUGEOIS analyse ces manques comme étant caractéristiques d'un souci accru de la technologie : ainsi, la recherche de la technologie la plus efficiente peut être un frein (ou interprété comme tel) à la bonne volonté de faire.

Dans le même temps, s'agissant des cas d'évacuation, il estime que les systèmes de sécurité incendie sont parfois lourds, la difficulté ici repose sur le fait de mettre en place un système compatible et agréé c'est-à-dire, contrôlé favorablement par le Bureau de Contrôle. Cela constitue aussi une difficulté supplémentaire.

Quoiqu'il en soit, il souligne que les techniciens et fabricants travaillent sur ces questions. Dans l'attente de solutions simples et pérennes, il incombe à chacun de trouver des aménagements palliatifs.

Mr CHRISTIAN fait savoir qu'il se tient à la disposition des collectivités et des autres associations pour apporter l'expertise de l'URAPEDA à toute question relative au repérage des outils opportuns de mise en accessibilité. Mr LAUGEOIS invite Mr CHRISTIAN à participer au groupe de travail organisé par la CASA à la rentrée 2011.

Mr HOYON constate que s'il y a beaucoup d'évolutions technologiques, il convient de s'assurer que les techniciens ont reçu les formations de base indispensables (socle commun à acquérir au préalable).

Pour revenir sur les réalisations 2010 en matière de bâti, Mr LAUGEOIS fait savoir que l'accessibilité de la billetterie en gare routière d'Antibes a pu être menée à bien, en raison entre autres de la collaboration entre les services de la ville d'Antibes et ceux de la CASA.

Il précise enfin que la Direction des Ressources Humaines de la CASA a été sollicitée pour organiser des formations de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées (adaptation, discrétion etc ...) Ces séances seront réalisées dans le cadre du Plan de Formation 2012.

## **2- LES PERSPECTIVES DES 2011**

### **Logement**

Mme BLAZY informe de la construction de la résidence Emma à Antibes, avec la SACEMA : 3 logements seront réservés PMR dont un de 3 pièces. Le permis de construire a été accordé et les aménagements seront conformes à la nouvelle réglementation.

L'adaptabilité du logement fait également l'objet d'une réflexion dans le cadre du futur Programme Local pour l'Habitat.

### **Cadre bâti**

Outre l'énoncé de la mise en œuvre des réalisations listées dans le rapport, Mr LAUGEOIS suggère de diffuser à chacune des communes, à titre information, un extrait des éléments portant sur la chaine (des déplacements) extérieure au bâtiment et hors compétences CASA. Les prescriptions du diagnostiqueur sont détaillées dans ce document ; charge à la commune de les prendre en compte.

### **Transports et Déplacements**

Mr JACQUART évoque la poursuite des études pour la mise en œuvre du Bus à Haut Niveau de Services.

Mme ROY fait part de la volonté de continuer la collaboration, via la réalisation d'un audit sur la sécurisation et l'accessibilité des points d'arrêts. De plus, le parc des véhicules sera renouvelé (remplacement des minibus par des navettes plus accessibles).

Parallèlement, elle indique que le réseau Envibus propose de mettre en place des actions de sensibilisation des conducteurs à ces problématiques liées à l'accessibilité, en travaillant en partenariat avec les associations de personnes à mobilité réduite. Cela se traduit par des sessions de formation « pratiques » via des mises en situation avec une simulation de handicap.

Pour conclure, Mr LAUGEOIS rappelle que les préoccupations de tous seront entendues, dans un esprit d'entraide et de partenariat.

Enfin, Mme BLAZY remercie chaque participant pour sa contribution et insiste sur l'importance de faire connaître les observations qu'ils auront, le cas échéant, à formuler sur le rapport présenté.

Bien que les avancées soient notables et encourageantes, elle estime que les aménagements réalisés jusqu'à présent font montre d'une réelle volonté d'amélioration qui ne saurait exister sans ambition, ni réalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Madame Marguerite BLAZY  
Vice Présidente  
Déléguée à l'Habitat et au logement

